

QUESTIONNAIRE AUX LISTES ÉLECTORALES COMMUNALES DE BRAINE-LE-COMTE

À l’approche des élections, il nous semble important de comprendre comment chacune des listes qui se propose de nous représenter dans la commune se positionne sur différentes thématiques, alliant aménagement du territoire, logement, préservation des terres agricoles, de la biodiversité et démocratie citoyenne. Merci d’avance pour votre temps, nous diffuserons de notre côté les différentes réponses qui nous ont été apportées aux citoyen·ne·s de la commune.

Comment vous positionnez-vous quant à ces différents enjeux ?

Positionnez-vous sur une échelle de 1 à 3, le **1** étant défavorable et le **3** favorable. Vous aurez ensuite un espace limité pour expliquer votre position. Si vous ne répondez pas à une question, vous serez considéré comme “sans avis”.

I.

PLAN DE SECTEUR ET SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

Votre liste est-elle favorable à

1) Revoir votre Schéma de Développement Communal de manière à préserver les terres agricoles, les forêts et les espaces verts de l'artificialisation, quelle que soit leur affectation au Plan de Secteur ?

1 2 **3**

Au sein du Parti Ecolo de Braine-le-Comte, nous sommes fermement engagés dans la protection de notre environnement et la promotion d'un développement durable. Revoir le Schéma de Développement Communal (SDC) pour préserver les terres agricoles, les forêts et les espaces verts de l'artificialisation est une étape cruciale pour atteindre ces objectifs. Voici pourquoi nous soutenons cette initiative :

1. Protection des Sols Naturels

Les terres agricoles, les forêts et les espaces verts sont des éléments essentiels de notre patrimoine naturel. Ils jouent un rôle clé dans la régulation climatique, la biodiversité, et le bien-être des habitants. Notre vision pour l'aménagement du territoire inclut une gestion rigoureuse et durable de ces ressources précieuses, et cela passe par un Schéma de Développement Communal qui les protège efficacement contre l'artificialisation.

2. Lutte contre l'Artificialisation des Sols

Depuis 1985, la Wallonie a vu une croissance significative de l'artificialisation des sols, avec une moyenne annuelle de 15,6 km² supplémentaires. En révisant notre SDC, nous pouvons inverser cette tendance en adoptant des stratégies qui limitent strictement la construction sur des terres naturelles, favorisant ainsi la préservation de notre environnement pour les générations futures.

3. Soutien Public et Exemplarité Communale

Une majorité des Wallon·ne·s, soit 57%, soutient l'objectif de zéro artificialisation des territoires d'ici 2030. En tant que commune, il est de notre devoir de refléter cette volonté populaire dans notre SDC, en intégrant des mesures qui protègent les espaces naturels et agricoles. Cette approche exemplaire renforcera notre crédibilité et notre engagement envers les préoccupations environnementales de nos citoyens.

4. Valeur Écologique et Économique

Les terres agricoles et les forêts ne sont pas seulement des éléments clés de notre écosystème, mais aussi des atouts économiques importants. En les protégeant, nous soutenons l'agriculture locale, préservons des habitats naturels et garantissons des espaces verts accessibles à tous. Cela contribue à une qualité de vie supérieure et à une économie locale robuste et durable.

5. Urbanisme Responsable et Durable

Revoir notre SDC pour limiter l'artificialisation est en accord avec notre politique de "no nature, no future". Cela inclut la renaturation des zones urbaines et rurales, la revitalisation des espaces existants et le maintien des continuités écologiques. En intégrant ces principes dans notre SDC, nous créerons un cadre cohérent et durable pour le développement futur de notre commune.

Pour toutes ces raisons, le Parti Ecolo de Braine-le-Comte est favorable à la révision du Schéma de Développement Communal afin de préserver les terres agricoles, les forêts et les espaces verts de l'artificialisation, quelle que soit leur affectation au Plan de Secteur. Cette révision est essentielle

pour assurer un développement harmonieux et durable de notre territoire, respectueux de notre environnement et des besoins de nos citoyens.

Ensemble, construisons un avenir où la nature est protégée et valorisée, garantissant ainsi un cadre de vie sain et durable pour tous.

2) *Adopter un moratoire en refusant toute demande de permis impliquant l'artificialisation de terres agricoles, de forêts ou d'espaces verts, quelle que soit leur affectation au Plan de Secteur ?*

1 2 **3**

Nous sommes convaincus que la protection de notre environnement naturel est essentielle pour garantir un avenir durable à notre commune. Voici pourquoi nous soutenons fermement l'adoption de ce moratoire :

1. Préservation de l'Environnement et de la Biodiversité

La protection des terres agricoles, des forêts et des espaces verts est au cœur de notre vision pour un aménagement du territoire respectueux de la nature. Ces zones jouent un rôle crucial dans la régulation du climat, la prévention des inondations, et le maintien de la biodiversité. En refusant toute demande de permis qui implique leur artificialisation, nous garantissons leur intégrité et leur fonction écologique.

2. Lutte contre l'Artificialisation des Sols

La Wallonie a connu une croissance alarmante de l'artificialisation des sols au cours des dernières décennies. De 1985 à 2022, nous avons perdu au moins 575 km² de terres naturelles, ce qui représente une artificialisation moyenne de 15,6 km² par an. Cette tendance doit être inversée pour protéger nos ressources naturelles et assurer un développement urbain soutenable.

3. Une Politique Urbanistique Durable

Notre engagement envers la politique « no nature, no future », cosignée avec des organisations telles que Natagora et le WWF, réaffirme notre conviction que la nature offre des solutions efficaces pour s'adapter aux défis climatiques. En refusant l'artificialisation, nous favorisons la renaturation des zones urbaines et rurales, renforçant ainsi la résilience de notre commune face aux aléas climatiques.

4. Soutien Public et Exemplarité Communale

57% des Wallon·ne·s sont favorables à l'objectif de zéro artificialisation des territoires à l'horizon 2030. Cet objectif reflète un désir collectif de préserver notre environnement pour les générations futures. En tant que commune, nous devons montrer l'exemple en adoptant des pratiques d'urbanisme qui privilégient la rénovation et la valorisation du bâti existant, plutôt que la construction sur des terres naturelles.

5. Protection des Activités Agricoles et de la Végétation

Nos terres agricoles sont vitales pour notre sécurité alimentaire et notre économie locale. Les forêts et les espaces verts contribuent également à la qualité de vie des habitants en offrant des espaces de loisirs et en améliorant la santé publique. Protéger ces zones est une priorité pour notre parti.

Pour toutes ces raisons, le Parti Ecolo de Braine-le-Comte soutient fermement l'adoption d'un moratoire refusant toute demande de permis impliquant l'artificialisation de terres agricoles, de forêts ou d'espaces verts. Ce moratoire est une étape essentielle pour préserver notre environnement, garantir un développement urbain durable et répondre aux aspirations de nos concitoyens pour une commune plus verte et résiliente.

Ensemble, œuvrons pour un avenir où la nature et l'urbanisme coexistent harmonieusement, assurant ainsi un cadre de vie sain et durable pour tous.

3) *Exproprier pour cause d'utilité publique (intérêt paysager et liaison écologique) la parcelle de terrain appartenant à la société Sotraba située sur le lieu dit « Fosse Albecq ».*

1 2 **3**

Ecolo est favorable sur le principe d'exproprier pour cause d'utilité publique la parcelle de terrain située au lieu-dit « Fosse Albecq » et appartenant à la société Sotraba, en raison de son importance pour l'intérêt paysager et la liaison écologique. Cependant, la faisabilité juridique de cette démarche, y compris les implications liées à la jurisprudence en la matière, doit être étudiée de manière approfondie

II.

LOGEMENT ACCESSIBLE ET RÉHABILITATION DES ESPACES DÉJÀ ARTIFICIALISÉS

Votre liste est-elle favorable à

1) Mettre en place diverses mesures et actions afin de lutter contre les logements inoccupés et faciliter l'accès aux logements déjà existants. (Taxe communale, partenariat avec agences immobilières sociales...)?

1 2 **3**

Pour lutter contre les logements inoccupés et faciliter l'accès aux logements existants, plusieurs mesures et actions peuvent être mises en place en s'inspirant des observations de Mathilde Flas[1] de l'ULiège et des propositions existantes :

1. Établir un cadastre clair des logements vacants :

- Beaucoup de communes manquent d'un cadastre précis, essentiel pour identifier les logements inoccupés. La création et la mise à jour régulière de ce cadastre sont fondamentales pour toute action de lutte contre l'inoccupation.

2. Instaurer une taxe complémentaire sur les logements vacants :

- En plus de l'amende régionale, une taxe communale supplémentaire peut être mise en place pour inciter les propriétaires à rénover et à remettre leurs biens sur le marché. Un régime d'exonération peut être prévu pour ceux qui entreprennent des travaux de réhabilitation.

3. Développer des partenariats avec des agences immobilières sociales :

- Les partenariats avec des opérateurs immobiliers, y compris les agences immobilières sociales, peuvent faciliter la gestion des logements inoccupés. Ces agences peuvent

aider à trouver des locataires et à gérer les biens, assurant ainsi une occupation rapide et efficace.

4. Augmenter les aides pour la réhabilitation des logements :

- Les aides financières pour la réhabilitation et la gestion des logements vacants devraient être augmentées dans les budgets communaux. Cela inciterait davantage les propriétaires à entreprendre des travaux de rénovation.

5. Mettre en place des campagnes de sensibilisation et d'information :

- Informer les citoyens sur les primes disponibles et les services des opérateurs immobiliers peut réduire le nombre de biens vacants. Les campagnes de sensibilisation sont essentielles pour faire connaître les avantages de la réintégration des logements sur le marché locatif.

6. Éviter l'artificialisation des terres :

- Encourager l'utilisation des bâtiments existants au lieu de permettre de nouvelles constructions sur des terres non urbanisées. Cela peut réduire l'impact environnemental et utiliser les ressources existantes de manière plus durable.

7. Créer des dispositifs de suivi et d'accompagnement des propriétaires :

- Mettre en place des structures d'accompagnement pour aider les propriétaires à rénover et à louer leurs biens. Ces dispositifs peuvent inclure des conseils techniques, juridiques et financiers.

8. La réquisition des logements inoccupés

- En ultime recours et dans le cadre de ce qui est fixé par la loi, nous envisagerons la réquisition des logements inoccupés depuis trop longtemps.

En mettant en œuvre ces mesures, les communes pourront non seulement réduire le nombre de logements inoccupés, mais aussi améliorer l'accès aux logements pour tous, tout en ayant un impact positif sur l'environnement et l'économie locale.

2) *Atteindre rapidement le taux de 10 % de logements publics fixé par le « Code wallon de l'habitat durable », en imposant notamment un seuil minimum de logements sociaux à tout projet d'urbanisme d'habitats multiples.*

1 2 **3**

Oui, notre liste est favorable à cette mesure.

Ecolo est fermement engagé dans la promotion du logement social et public pour garantir à tous les citoyens un accès équitable à un logement décent, nous avons d'ailleurs dénoncé à plusieurs reprises par la voix de nos mandataires le faible taux de logements sociaux de notre commune (le plus faible de la région du Centre). Voici pourquoi nous soutenons l'objectif de 10 % de logements publics et l'imposition d'un seuil minimum de logements sociaux pour tout projet d'urbanisme d'habitats multiples :

1. Urgence du Besoin en Logements Sociaux

Les chiffres sont alarmants : il y a une demande croissante pour des logements sociaux en Wallonie. Selon le baromètre du RBDH (Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat), de nombreuses familles attendent plusieurs années pour accéder à un logement social, soulignant une carence significative dans l'offre disponible . Atteindre rapidement le taux de 10 % de logements publics est une réponse nécessaire à cette crise.

2. Conformité avec le Code Wallon de l'Habitat Durable

Le « Code wallon de l'habitat durable » fixe des objectifs clairs pour garantir l'accès au logement pour tous. En alignant notre politique communale avec ces directives, nous montrons notre engagement à respecter les standards régionaux et à travailler activement pour résoudre la crise du logement. Imposer un seuil minimum de logements sociaux dans tous les nouveaux projets d'urbanisme est une mesure concrète pour atteindre ces objectifs.

3. Mixité Sociale et Cohésion Communautaire

Favoriser la mixité sociale est essentiel pour une société inclusive et équitable. En imposant un seuil minimum de logements sociaux dans tous les projets d'habitat multiple, nous encourageons la diversité et la cohésion au sein de notre commune. Cela permet de créer des quartiers où coexistent différentes classes sociales, renforçant ainsi la solidarité et l'entraide entre les citoyens .

4. Développement Durable et Urbanisme Responsable

Le logement social doit être intégré dans une vision plus large de développement durable et d'urbanisme responsable. En imposant un seuil minimum de logements sociaux, nous garantissons non seulement un toit pour tous, mais nous contribuons également à un urbanisme équilibré et réfléchi, évitant la ghettoïsation et favorisant une répartition équitable des ressources et des infrastructures .

5. Engagement Politique et Volonté de Changement

Le Parti Ecolo de Braine-le-Comte s'engage à prendre des mesures fortes pour répondre aux besoins en logement de notre population. Atteindre rapidement le taux de 10 % de logements publics et imposer un seuil minimum de logements sociaux pour tous les projets d'urbanisme montre notre volonté de changement et notre détermination à améliorer la qualité de vie de nos citoyens.

Pour toutes ces raisons, notre liste soutient fermement l'objectif d'atteindre rapidement un taux de 10 % de logements publics fixé par le « Code wallon de l'habitat durable ». En imposant un seuil minimum de logements sociaux à tout projet d'urbanisme d'habitats multiples, nous pouvons assurer un avenir où chaque citoyen de Braine-le-Comte a accès à un logement décent, abordable et durable.

Ensemble, œuvrons pour une commune plus juste, inclusive et solidaire, où le droit au logement est garanti pour tous.[2]

3) Revoir à la hausse les aides financières et les règles d'urbanisme pour faciliter la rénovation, la réhabilitation des bâtiments et, le cas échéant, la division des logements ?

1 2 **3**

Oui, notre liste est favorable à cette mesure.

Le Parti Ecolo de Braine-le-Comte soutient tout à fait l'idée de revoir à la hausse les aides financières et d'assouplir les règles d'urbanisme pour encourager la rénovation, la réhabilitation des bâtiments et, si nécessaire, la division des logements. Voici les raisons de notre position :

1. Impact Environnemental et Bilan CO2

Les études montrent que la rénovation des bâtiments existants est plus bénéfique pour l'environnement que leur démolition et reconstruction. Selon l'article de l'IEB, la démolition-reconstruction a un bilan CO2 nettement plus élevé par rapport à la rénovation. En favorisant la rénovation, nous pouvons réduire significativement les émissions de CO2 et contribuer à la lutte contre le changement climatique .

2. Avantages de la Rénovation

Rénover un bâtiment existant plutôt que de le démolir et reconstruire présente de nombreux avantages environnementaux et économiques. Comme le souligne l'article du Soir, la rénovation permet de préserver les matériaux et les ressources, réduisant ainsi l'empreinte écologique globale des projets de construction. De plus, cela permet de maintenir le caractère historique et culturel des quartiers, ce qui est essentiel pour la cohésion sociale et l'identité locale .

3. Efficacité des Obligations de Rénovation Énergétique

L'obligation de rénovation énergétique, comme le mentionne Canopea, offre de nombreux bénéfices. En augmentant les aides financières pour ces rénovations, nous pouvons accélérer la transition vers des bâtiments plus écoénergétiques, ce qui réduit la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Cette transition est cruciale pour atteindre nos objectifs climatiques et améliorer le confort de vie des habitants .

4. Accessibilité Financière et Simplification Administrative

Pour encourager la rénovation, il est essentiel de rendre ces projets financièrement accessibles. L'augmentation des aides financières permettrait de soutenir les foyers à revenus modestes dans leurs projets de rénovation. En parallèle, la simplification des règles d'urbanisme et des démarches administratives inciterait davantage de personnes à se lancer dans des projets de rénovation, en éliminant les obstacles réglementaires qui peuvent dissuader les initiatives individuelles.

5. Optimisation de l'Espace Habitable

La division des logements existants peut être une solution efficace pour répondre à la demande croissante de logements, sans étalement urbain supplémentaire. En permettant la division de grandes propriétés en plusieurs unités plus petites, nous pouvons maximiser l'utilisation des espaces existants et offrir plus de logements sans devoir construire de nouveaux bâtiments sur des terres vierges.

Pour toutes ces raisons, le Parti Ecolo de Braine-le-Comte soutient pleinement l'augmentation des aides financières et la révision des règles d'urbanisme pour faciliter la rénovation, la réhabilitation

des bâtiments et, le cas échéant, la division des logements. Nous croyons que ces mesures sont essentielles pour créer des villes durables, inclusives et résilientes, tout en préservant notre environnement et notre patrimoine.

Ensemble, travaillons pour un avenir où chaque citoyen·ne de Braine-le-Comte peut bénéficier d'un logement décent, durable et adapté à ses besoins.[3]

5) *Aménager, grâce aux subsides de la Région wallonne, une aire d'accueil permanente et adaptée aux besoins des Gens du voyage.*

1 2 **3**

Ecolo est favorable à l'aménagement d'une aire d'accueil permanente et adaptée aux besoins des Gens du voyage, grâce aux subsides de la Région wallonne. Nous croyons résolument en la nécessité de respecter les droits fondamentaux et la dignité de tous les citoyens, y compris ceux appartenant aux communautés des Gens du voyage.

Voici nos engagements et raisons pour soutenir cette proposition :

1. Respect des droits humains

Nous défendons le droit à un logement décent pour tous, y compris pour les Gens du voyage, en veillant à ce qu'ils aient accès à des infrastructures adaptées qui respectent leur culture et leur mode de vie. Le respect des droits fondamentaux passe par la reconnaissance et l'acceptation des besoins spécifiques de cette communauté, conformément à l'article 23 de la Constitution belge, qui garantit le droit à un logement décent.

2. Intégration sociale

En fournissant une aire d'accueil permanente, nous encourageons l'intégration sociale des Gens du voyage dans la société. Cela contribue à réduire les préjugés et à promouvoir une cohabitation harmonieuse et respectueuse au sein de nos communautés. Les aires d'accueil facilitent l'accès des Gens du voyage aux services publics, tels que l'éducation et les soins de santé, améliorant ainsi leur qualité de vie et leur inclusion sociale.

3. Soutien aux initiatives régionales

Nous soutenons l'utilisation des subsides de la Région wallonne pour financer de telles initiatives, permettant ainsi une gestion efficace et durable des besoins en logement des Gens du voyage. La Région wallonne prévoit des financements pour la création et la gestion des aires d'accueil, ce qui est une opportunité à saisir pour répondre aux besoins spécifiques de cette communauté.

4. Durabilité environnementale

Nous promouvons des aménagements respectueux de l'environnement et intégrés dans leur contexte local, favorisant par exemple l'utilisation d'énergies renouvelables et des pratiques d'aménagement durable. Les aires d'accueil peuvent être conçues pour minimiser leur impact environnemental, en intégrant des solutions écologiques qui bénéficient à l'ensemble de la communauté.

5. Consultation et dialogue

Nous encourageons une approche participative dans le processus d'aménagement de ces aires d'accueil, en consultant activement les Gens du voyage et les parties prenantes concernées pour répondre au mieux à leurs besoins spécifiques. Le dialogue avec la communauté des Gens du voyage est essentiel pour concevoir des solutions adaptées et acceptées par tous.

En conclusion, aménager une aire d'accueil permanente et adaptée aux Gens du voyage est non seulement une question de justice sociale et de respect des droits humains, mais aussi une opportunité de renforcer la cohésion sociale et de promouvoir des pratiques d'aménagement durable. C'est

pourquoi notre liste écologiste soutient pleinement cette mesure pour une société plus inclusive et équitable.

III.

TERRES AGRICOLES

Votre liste est-elle favorable à

1) Réaliser une grande analyse sur le recensement et l'affectation réelle des terres agricoles qui inclurait toutes les terres agricoles (celles situées en zones agricoles au plan de secteur, mais aussi les terres cultivées situées dans d'autres zones au plan de secteur), l'affectation réelle des terres agricoles (prairies permanentes, prairies temporaires, cultures, terres agricoles non-utilisées, etc.), une analyse détaillée des terres agricoles non-utilisées pour l'agriculture (prairie pour chevaux, extension de jardin, cultures non-alimentaires, sapins de Noël, horticulture, agrivoltaïsme, etc.) ?

1 2 **3**

Nous considérons qu'il est crucial de réaliser une telle analyse sur le recensement et l'affectation réelle des terres agricoles, en incluant toutes les dimensions pertinentes pour une gestion durable et équitable de nos ressources agricoles. Voici notre approche détaillée sur cette question complexe :

Recensement des terres agricoles

Nous nous engageons à effectuer un recensement exhaustif des terres agricoles, en allant au-delà des simples délimitations administratives pour inclure toutes les terres effectivement utilisées pour des activités agricoles, même si elles ne sont pas classées comme telles dans le plan de secteur. Cela comprendra :

- **Cartographie précise** : Utilisation de technologies modernes telles que la télédétection et les systèmes d'information géographique (SIG) pour cartographier avec précision toutes les terres agricoles, y compris celles situées en dehors des zones agricoles définies.
- **Identification des types de cultures** : Analyse détaillée des types de cultures présentes sur ces terres, qu'il s'agisse de prairies permanentes, de prairies temporaires ou de cultures annuelles et pérennes.

Affectation réelle des terres agricoles

Nous entendons réaliser une analyse approfondie de l'affectation réelle des terres agricoles pour mieux comprendre leur utilisation actuelle et potentielle. Cela inclura :

- **Évaluation de la productivité** : Étude de la productivité des terres agricoles en fonction de leur utilisation, de leur gestion et de leur impact environnemental.
- **Préservation des fonctions agricoles** : Engagement ferme pour maintenir la fonction première des terres agricoles, qu'elles soient dédiées à la production alimentaire, à la conservation de la biodiversité ou à d'autres services écosystémiques.

Analyse des terres agricoles non-utilisées pour l'agriculture

Nous nous engagerons également à examiner de près les terres agricoles qui sont actuellement sous-utilisées ou utilisées pour des fins non agricoles, telles que :

- **Prairies pour chevaux et extensions de jardin** : Évaluation de l'impact de ces utilisations alternatives sur la disponibilité des terres agricoles et sur l'environnement local.
- **Cultures non-alimentaires et horticulture** : Analyse des pratiques comme la culture de sapins de Noël, l'horticulture et d'autres formes d'agriculture spécialisée, en évaluant leur compatibilité avec les objectifs de sécurité alimentaire et de durabilité environnementale.
- **Agrivoltaïsme et autres innovations** : Étude des opportunités offertes par des pratiques telles que l'agrivoltaïsme, qui combine la production agricole avec la production d'énergie renouvelable, tout en considérant les implications pour la productivité agricole et la biodiversité.

Méthodologie et implications politiques

Notre approche reposera sur une méthodologie rigoureuse, incluant la collecte de données précises, des consultations approfondies avec les parties prenantes et une évaluation holistique des impacts sociaux, économiques et environnementaux. Les résultats de cette analyse orienteront nos politiques en matière d'aménagement du territoire, de soutien à l'agriculture durable et de préservation des ressources naturelles.

En conclusion, en menant une telle analyse complète et en intégrant les résultats dans nos décisions politiques, nous visons à promouvoir une gestion responsable et éclairée des terres agricoles, en garantissant leur contribution essentielle à la sécurité alimentaire, à la biodiversité et à la résilience face aux défis environnementaux actuels et futurs.

2) *Élaborer une politique communale ou pluri-communale pour préserver et mettre à disposition des terres agricoles publiques pour la transition agroécologique (installation de nouveaux paysan-ne-s, espaces-tests agricoles, potagers partagés, approvisionnement des restaurations collectives, etc.) ?*

1 2 **3**

Ecolo est favorable à l'élaboration d'une politique communale ou pluri-communale visant à préserver et mettre à disposition des terres agricoles publiques pour la transition agroécologique. Nous sommes convaincus que cette approche est essentielle pour soutenir la biodiversité, renforcer la résilience alimentaire locale et promouvoir des pratiques agricoles durables.

Notre programme inclut les mesures suivantes :

1. Préservation des terres agricoles :

- Identifier et protéger les terres agricoles publiques afin de les soustraire à la spéculation immobilière et à l'urbanisation excessive.

2. Installation de nouveaux paysan-ne-s :

- Faciliter l'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs et agricultrices en leur fournissant un soutien technique et financier.
- Créer des espaces-tests agricoles pour permettre aux nouveaux exploitants de tester leurs projets en conditions réelles avant de s'installer définitivement.

3. Potagers partagés et jardins communautaires :

- Mettre en place des potagers partagés et des jardins communautaires pour encourager l'implication des habitants dans la production alimentaire locale et la sensibilisation à l'agroécologie.

4. Approvisionnement des restaurations collectives :

- Développer des partenariats entre les producteurs locaux et les services de restauration collective (écoles, crèches, maisons de retraite) pour garantir des aliments frais, locaux et de saison dans les repas servis.

5. Formation et sensibilisation :

- Organiser des formations et des ateliers pour les agriculteurs et les citoyens sur les pratiques agroécologiques et les avantages de l'agriculture durable.

6. Soutien aux initiatives locales :

- Encourager et soutenir les initiatives locales et les coopératives agricoles qui promeuvent l'agroécologie et l'économie circulaire.

En mettant en œuvre ces mesures, nous visons à créer des communautés plus résilientes, autosuffisantes et respectueuses de l'environnement. Nous croyons que la transition agroécologique est non seulement nécessaire pour la protection de notre planète, mais aussi bénéfique pour la santé et le bien-être de tous les citoyens.

3) *S'engager à garantir que la fonction première de toutes les terres communales actuellement dédiées à l'agriculture soient garanties que leur fonction première, reste agricole, qu'importe leur statut au plan de secteur ?*

1 2 **3**

Ecolo s'engage à garantir que la fonction première de toutes les terres communales actuellement dédiées à l'agriculture soit maintenue agricole, quel que soit leur statut au plan de secteur. Nous considérons que la préservation des terres agricoles est cruciale non seulement pour assurer la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire locales, mais aussi pour promouvoir des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement. Voici nos engagements spécifiques à cet égard :

1. Protection des terres agricoles :

- Mettre en place des politiques et des régulations robustes pour protéger les terres agricoles communales contre toute conversion à des fins non agricoles, telles que l'urbanisation ou d'autres utilisations incompatibles.

2. Maintien de la fonction agricole :

- Garantir que les terres agricoles communales soient exclusivement réservées à des activités agricoles productives, y compris la culture, l'élevage, la foresterie et d'autres pratiques agricoles durables.

3. Promotion de l'agriculture durable :

- Soutenir activement les initiatives visant à promouvoir l'agriculture biologique, l'agroécologie et d'autres méthodes durables qui préservent la biodiversité, régénèrent les sols et réduisent l'empreinte environnementale.

4. Planification urbaine durable :

- Intégrer la protection des terres agricoles dans les politiques de planification urbaine et de développement territorial, en favorisant la densification urbaine plutôt que l'extension sur des terres agricoles.

5. Consultation et participation :

- Impliquer activement les agriculteurs locaux, les organisations agricoles et la communauté dans la prise de décision concernant l'utilisation des terres agricoles communales, en garantissant leur voix dans les processus de consultation et de planification.

6. Éducation et sensibilisation :

- Sensibiliser le public et éduquer les citoyens sur l'importance de la préservation des terres agricoles, en mettant en lumière les bénéfices économiques, environnementaux et sociaux de l'agriculture locale.

En adoptant ces mesures, nous visons à assurer une gestion responsable et à long terme des terres agricoles communales, en préservant leur valeur intrinsèque pour les générations actuelles et futures. Nous croyons fermement que la protection des terres agricoles est une priorité essentielle pour assurer la durabilité et la résilience de nos communautés face aux défis environnementaux et économiques croissants.

4.

BIODIVERSITÉ ET ESPACES VERTS

Votre liste est-elle favorable à

1) Mettre en place une politique de préservation des espaces naturels et de verdurisation des espaces déjà artificialisés afin d'accroître la biodiversité (plantation d'arbres, haies, diminution de l'éclairage public...)?

1 2 **3**

Ecolo est totalement favorable à la mise en place d'une politique de préservation des espaces naturels et de verdurisation des espaces déjà artificialisés afin d'accroître la biodiversité. Nous croyons que la protection de la biodiversité est essentielle pour le bien-être de notre environnement et de nos communautés. Voici les mesures clés que nous proposons :

1. Préservation des espaces naturels :

- Identifier et protéger les zones naturelles sensibles pour les soustraire à toute forme de développement ou d'exploitation destructrice.
- Créer et renforcer des réserves naturelles locales pour protéger la faune et la flore indigènes.

2. Verdurisation des espaces urbanisés :

- Planter des arbres et des haies dans les espaces publics et privés afin de créer des corridors écologiques et de fournir des habitats pour les espèces locales.
- Aménager des toits et des murs végétalisés pour améliorer la qualité de l'air et réduire les îlots de chaleur en milieu urbain.
- Promouvoir et aider les citoyens à verduriser leurs façades.

3. Réduction de l'éclairage public :

- Continuer à diminuer l'éclairage public la nuit pour réduire la pollution lumineuse, qui perturbe les cycles de vie de nombreuses espèces nocturnes.

4. Création de jardins urbains et de parcs :

- Développer des jardins communautaires et des parcs urbains pour offrir des espaces verts accessibles à tous les citoyens.
- Promouvoir la plantation d'espèces locales et résistantes dans les espaces verts urbains.

5. Sensibilisation et éducation :

- Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'importance de la biodiversité et les actions que chacun peut entreprendre pour la protéger.

6. Soutien aux initiatives locales :

- Encourager et soutenir les initiatives locales de conservation de la biodiversité, telles que les associations de protection de l'environnement et les projets de reboisement participatif.
- Faciliter la participation des citoyens aux projets de verdurisation et de conservation, en offrant des subventions et des ressources.

En mettant en œuvre ces actions, nous visons à créer des environnements urbains et ruraux plus sains, plus verts et plus riches en biodiversité. Nous croyons que chaque action, petite ou grande, contribue à la protection de notre planète et au bien-être des générations futures.

2) Garantir l'accès aux espaces verts publics pour tou-te-s, en protégeant et en développant les espaces naturels et ouverts au cœur et à la périphérie des villages ?

Ecolo veut garantir l'accès aux espaces verts publics pour tous, en protégeant et en développant les espaces naturels et ouverts au cœur et à la périphérie des villages. Nous croyons fermement que l'accès à des espaces verts de qualité est essentiel pour la santé, le bien-être et la cohésion sociale de nos communautés. Voici nos propositions clés pour atteindre cet objectif :

1. Protection des espaces verts existants :

- Identifier et protéger les espaces verts et les zones naturelles existantes contre toute forme de développement qui pourrait les menacer.
- Mettre en place des régulations strictes pour prévenir l'urbanisation excessive et la destruction des habitats naturels.

2. Développement de nouveaux espaces verts :

- Créer de nouveaux parcs, jardins et zones de loisirs dans les zones urbaines et rurales, en particulier dans les zones densément peuplées où l'accès à la nature est limité.
- Planifier de réels espaces verts qualitatifs dans tous les nouveaux projets de développement urbain pour assurer un accès égal à tous les résidents.

3. Amélioration de l'accessibilité :

- Assurer que les espaces verts publics sont accessibles à tous, y compris les personnes à mobilité réduite, les familles avec enfants, et les personnes âgées.
- Développer des infrastructures telles que des chemins piétonniers et des pistes cyclables pour relier les espaces verts et encourager des modes de déplacement doux.

4. Programmes de sensibilisation et d'éducation :

- Organiser des activités communautaires et des programmes éducatifs dans les espaces verts pour sensibiliser à l'importance de la nature et promouvoir des modes de vie sains.
- Encourager les écoles et les organisations locales à utiliser ces espaces pour des activités pédagogiques et récréatives.

5. Participation communautaire :

- Impliquer les résidents dans la planification et la gestion des espaces verts pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins de la communauté.
- Créer des comités de quartier ou des groupes de volontaires pour aider à maintenir et à améliorer les espaces verts.

6. Soutien aux initiatives locales :

- Encourager les initiatives locales de jardinage communautaire, de permaculture et de conservation de la nature.
- Offrir des subventions et un soutien technique aux projets communautaires visant à développer et entretenir des espaces verts.

En mettant en œuvre ces mesures, nous visons à créer des environnements de vie plus sains, plus verts et plus inclusifs. Nous croyons que l'accès à des espaces verts de qualité doit être un droit pour tous, et non un privilège réservé à quelques-uns. C'est pourquoi nous nous engageons à protéger et à développer les espaces naturels et ouverts pour le bénéfice de toute la communauté.

3) Mener une politique active de dé-sartificialiation et de dé-perméabilisation des sols (cours d'écoles, aires de stationnement...) afin de lutter contre les inondations et les îlots de chaleurs.

Ecolo défend une politique active de désartificialisation et de déperméabilisation des sols, notamment dans les cours d'écoles, les aires de stationnement et autres espaces urbains. Ces actions sont essentielles pour lutter contre les inondations et les îlots de chaleur, tout en améliorant la qualité de vie et la résilience de nos communautés. Voici nos propositions concrètes pour atteindre cet objectif :

1. Désartificialisation des sols :

- Identifier les zones urbanisées où la végétation peut être restaurée en remplaçant les surfaces imperméables par des espaces verts.
- Réduire l'utilisation de béton et d'asphalte dans les projets de construction et de rénovation, en favorisant des matériaux perméables et durables.

2. Déperméabilisation des cours d'écoles :

- Transformer les cours d'écoles asphaltés en espaces verts avec des plantations d'arbres, des jardins pédagogiques et des pelouses, créant ainsi des environnements plus sains pour les enfants.
- Mettre en place des zones de jeu en matériaux naturels et perméables pour réduire les risques de chaleur excessive et d'inondation.

3. Réaménagement des aires de stationnement :

- Remplacer les parkings en béton par des surfaces perméables, telles que des pavés engazonnés, du gravier stabilisé ou des revêtements drainants.
- Intégrer des infrastructures vertes, comme des bassins de rétention et des jardins de pluie, pour gérer les eaux pluviales de manière naturelle.

4. Création d'espaces verts urbains :

- Augmenter la couverture végétale en milieu urbain par la création de parcs, de jardins publics et de toits végétalisés.
- Planter des arbres et des arbustes le long des rues et dans les espaces publics pour améliorer la rétention d'eau et réduire la température ambiante.

5. Gestion durable des eaux pluviales :

- Installer des systèmes de récupération et de réutilisation des eaux pluviales pour l'irrigation des espaces verts et le nettoyage des voiries.
- Mettre en place des bassins de rétention et des zones d'infiltration pour réduire les risques d'inondation et recharger les nappes phréatiques.

6. Sensibilisation et engagement communautaire :

- Éduquer les citoyens sur les bénéfices de la désartificialisation et de la déperméabilisation des sols, ainsi que sur les techniques et pratiques qu'ils peuvent adopter.
- Encourager la participation des Brainois dans des projets de verdissement urbain et de gestion durable des eaux pluviales.

En mettant en œuvre ces mesures, nous visons à créer des villes et des villages plus résilients face aux défis climatiques, tout en améliorant le cadre de vie de tous les habitants. Nous croyons que la désartificialisation et la déperméabilisation des sols sont des actions cruciales pour bâtir un avenir durable et équitable.

5.

DÉMOCRATIE / ACCÈS À L'INFORMATION

Votre liste est-elle favorable à

1) *Élargir l'accès à l'information dans le cadre des enquêtes publiques, rendre plus facile la consultation des documents en ligne et sur papier (via le Braine Notre Ville notamment) ?*

1 2 **3**

Ecolo veut élargir l'accès à l'information dans le cadre des enquêtes publiques et rendre plus facile la consultation des documents en ligne et sur papier, notamment via le Braine Notre Ville. Nous considérons que l'accès transparent et équitable à l'information est essentiel pour garantir une participation citoyenne informée et efficace dans les processus démocratiques locaux. Voici nos engagements concrets à cet égard :

1. Amélioration de la transparence :

- Mettre en place des mesures pour rendre les informations publiques relatives aux enquêtes publiques plus accessibles et compréhensibles pour tous les citoyens en les centralisant et visibilisant sur le site de la commune mais également, par quartier, sur des panneaux d'affichage

2. Facilitation de la consultation :

- Élargir les horaires d'accès et faciliter la consultation des documents aussi bien en ligne que sur support papier, en mettant à disposition des lieux adaptés et accessibles.
- Promouvoir l'utilisation d'outils numériques conviviaux qui permettent aux citoyens de visualiser et de commenter les documents concernés à distance.

3. Promotion de la participation citoyenne :

- Sensibiliser et informer activement les citoyens sur les enquêtes publiques en cours, en mettant en avant leur importance et les implications des projets concernés.
- Encourager la participation des citoyens par le biais de consultations publiques ouvertes et transparentes, facilitées par des informations claires et accessibles.

4. Garantie de la diversité des opinions :

- Veiller à ce que tous les points de vue et opinions exprimés dans le cadre des enquêtes publiques soient pris en compte de manière équitable et objective.
- Promouvoir un dialogue constructif entre les parties prenantes pour enrichir le processus décisionnel et assurer la prise en compte des intérêts collectifs et environnementaux.

En mettant en œuvre ces mesures, nous nous engageons à renforcer la démocratie participative et à promouvoir une gestion transparente et responsable des affaires publiques. Nous croyons fermement que l'accès élargi à l'information et une participation citoyenne renforcée sont des piliers essentiels pour une gouvernance locale juste, durable et inclusive.

2) *Organiser une consultation populaire avant l'élaboration de grands projets, afin de permettre aux habitants de co-créeer et co-décider de l'avenir de leur quartier ?*

La participation est au cœur de l'ADN d'Ecolo, organiser une consultation populaire avant l'élaboration de grands projets figure au cœur de notre programme politique communal, afin de permettre aux habitants de co-crée et co-décider de l'avenir de leur quartier. Nous croyons que la participation citoyenne est essentielle pour assurer des décisions urbaines qui répondent véritablement aux besoins et aux aspirations des résidents, tout en respectant l'environnement local et en favorisant la durabilité. Voici comment nous envisageons cette démarche :

1. Transparence et information :

- Informer de manière transparente et accessible les habitants sur les projets envisagés, en fournissant des informations claires sur les impacts potentiels et les options disponibles.
- Utiliser des outils numériques et des réunions publiques pour assurer une large diffusion de l'information et permettre à chacun de se familiariser avec les détails du projet.

2. Consultation inclusive :

- Organiser des consultations ouvertes et inclusives où tous les résidents, y compris les groupes marginalisés et les jeunes, ont la possibilité de s'exprimer et de contribuer.
- Utiliser des méthodes participatives telles que des ateliers de co-design et des forums communautaires pour recueillir des idées et des suggestions des habitants.

3. Intégration des retours citoyens :

- Intégrer activement les retours et les contributions des habitants dans la conception finale du projet, en tenant compte des préoccupations communautaires et en explorant des solutions alternatives lorsque c'est possible.
- Encourager le dialogue et la coopération entre les résidents, les décideurs et les experts pour trouver des compromis et des solutions qui bénéficient à tous.

4. Évaluation des impacts :

- Évaluer systématiquement les impacts sociaux, environnementaux et économiques des projets proposés, en s'appuyant sur des études d'impact transparentes et indépendantes.
- Utiliser ces évaluations pour informer les décisions finales et garantir que les projets contribuent positivement à la qualité de vie et à la durabilité à long terme du quartier.

5. Suivi et redevabilité :

- Mettre en place des mécanismes de suivi et de redevabilité pour assurer que les engagements pris lors des consultations sont respectés et que les résultats bénéfiques sont réalisés pour la communauté.

En adoptant cette approche de consultation populaire avant l'élaboration de grands projets, nous visons à renforcer la démocratie locale, à promouvoir une gouvernance transparente et participative, et à garantir des développements urbains qui répondent véritablement aux besoins et aux souhaits des résidents. Nous pensons que l'engagement citoyen enrichit le processus décisionnel et conduit à des résultats plus durables et équitables pour tous.

3) Co-construire le nouveau Schéma de Développement Communal avec les citoyen-ne-s de la commune à chaque étape de la procédure ?

En tant que parti écologiste, nous n'envisageons de créer un nouveau Schéma de Développement Communal que comme cela : en co-construction avec les citoyen·ne·s de la commune à chaque étape de la procédure. Nous croyons fermement que la participation citoyenne est cruciale pour élaborer des politiques urbaines et communales qui reflètent véritablement les besoins, les aspirations et les valeurs de la communauté locale. Voici comment nous envisageons cette démarche collaborative :

1. Transparence et accessibilité de l'information :

- Assurer une transparence totale en fournissant des informations claires et accessibles sur le processus de développement du Schéma Communal à tous les citoyen·ne·s.
- Utiliser des plateformes en ligne, des réunions publiques, des documents imprimés et d'autres moyens pour diffuser largement les détails du projet et ses implications.

2. Consultation dès le début :

- Impliquer les citoyen·ne·s dès les premières phases de la planification, en leur donnant l'opportunité de partager leurs idées, leurs préoccupations et leurs visions pour l'avenir de la commune.
- Organiser des ateliers de co-création, des forums ouverts et d'autres formats participatifs pour recueillir les contributions diversifiées des résidents.

3. Dialogue continu et ouvert :

- Établir un dialogue continu et ouvert entre les décideurs, les experts et les citoyen·ne·s tout au long du processus de développement du Schéma Communal.
- Encourager la communication bidirectionnelle pour que les résidents puissent poser des questions, exprimer leurs opinions et recevoir des réponses claires et objectives.

4. Intégration des feedbacks :

- Intégrer activement les feedbacks et les contributions des citoyen·ne·s dans la formulation des objectifs, des stratégies et des actions du Schéma Communal.
- Utiliser ces inputs pour ajuster et affiner les plans afin de répondre aux besoins et aux priorités identifiés par la communauté.

5. Évaluation et adaptation :

- Évaluer régulièrement les progrès réalisés par rapport aux objectifs du Schéma Communal et ajuster les stratégies si nécessaire en fonction des nouvelles données ou des évolutions des besoins communautaires.
- Assurer une reddition de comptes envers les citoyen·ne·s en partageant régulièrement les résultats, les décisions prises et les raisons qui les sous-tendent.

En adoptant cette approche collaborative et participative pour co-construire le Schéma de Développement Communal, nous visons à renforcer la démocratie locale, à favoriser des décisions informées et à assurer un développement harmonieux et durable de notre commune. Nous croyons fermement que l'engagement citoyen enrichit la gouvernance locale et conduit à des résultats plus inclusifs et bénéfiques pour l'ensemble de la population.

[1] Flas, M. (May 2022). Logements vacants , un angle mort des politiques du logement. *Urbanisme*, 425 (mai/juin 2022), p. 55-58.

Flas, M., Halleux, J.-M., Cools, M., & Teller, J. (08 September 2022). Identifying housing vacancy using data on registered addresses and domestic consumption. *Housing Studies*, 40.

[2] CANOPÉA, *Défense du cadre de vie VS. Logements sociaux*, Bruxelles, 2023

RASSEMBLEMENT BRUXELLOIS POUR LE DROIT À L'HABITAT, *Poursuivre la construction de logements sociaux*, Bruxelles, 2022

RASSEMBLEMENT BRUXELLOIS POUR LE DROIT À L'HABITAT, *Encourager la production de logements sociaux dans les communes*, 2022

[3] INTER ENVIRONNEMENT WALLONIE, *Démolition-reconstruction : quel bilan CO2 ?*, Bruxelles, 2021.

LEONARDI Paolo et CLOSSON Nina, « Rénover un bâtiment ou le démolir et reconstruire, que choisir ? », dans *Le Soir* [<https://www.lesoir.be/279745/article/2020-02-13/renover-un-batiment-ou-le-demolir-et-reconstruire-que-choisir>], 13 février 2020.

COLIGNON Arnaud, *Plaidoyer pour que la Wallonie fixe au plus vite des obligations de rénovation énergétique des bâtiments résidentiels* [<https://www.canopea.be/vertus-des-obligations-de-renovation-energetique/>], 18 juin 2020.